

Conditions de réservation

Introduction

Ce document est à utiliser comme un guide dans vos modalités de réservation des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Vous y trouverez les éléments suivants :

- Les modalités d'inscription, de réservation et d'annulation des activités proposées par la ville
- Le calendrier de réservation
- Le fonctionnement des navettes pour les accueils de loisirs
- Les tarifs des activités scolaires et périscolaires 2019/2020

Les contacts

Pour joindre la direction des centres de loisirs :

Centre de loisirs du Parc : 01 45 90 38 76

Adresse : Parc Omnisports

Rue du tilleul 94 370 Sucy-en-Brie

Centre de loisirs de la Fontaine de Villiers : 01 45 90 32 99

Adresse : Avenue de la Fontaine de Villiers 94 370 Sucy-en-Brie

La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Téléphone : 01 49 82 56 38

Email : accueil-citoyen@ville-sucy.fr

Adresse : 12 rue Ludovic Halévy 94 370 Sucy-en-Brie

Le service des sports

Téléphone : 01 45 90 07 20

Email : sports@ville-sucy.fr

Adresse : 2 Avenue Georges Pompidou 94370 Sucy-en-Brie

Activités Enfance & Jeunesse

Les modalités d'inscription

Enfance

Lors de l'inscription de vos enfants pour l'année scolaire à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, vous pouvez également inscrire vos enfants au centre de loisirs.

Sinon, nous vous invitons à prendre attache par courriel à l'adresse : accueil-citoyen@ville-sucy.fr

Jeunesse

L'inscription aux activités proposées par le service jeunesse et prévention se réalise au guichet de la maison de l'enfance et de la jeunesse.

Pour les activités de la boutique loisirs les adolescents de 12 à 17 ans (11 ans si scolarisés en sixième) et leurs parents ont la nécessité chaque année au **mois de septembre** de renouveler leur dossier et de signer la fiche sanitaire. Pour toute inscription, la présence d'un parent ou d'un membre majeur de la famille est obligatoire.

Les documents à fournir sont les suivants :

- Justificatif de domicile ou de scolarisation à Sucy
- Carnet de santé avec les vaccins à jour
- Copie du jugement (en cas de divorce)

Pour réaliser ou mettre à jour ce dossier, nous vous invitons à prendre rendez-vous sur le site internet de la ville : www.ville-sucy.fr, dans la rubrique « mes démarches ».



The screenshot shows the Sucy en brie website interface. At the top left is the Sucy en brie logo. The navigation menu includes 'ACCUEIL', 'DÉMARCHES', and 'RENDRE-VOUS', with 'RENDRE-VOUS' circled in blue. To the right of the menu is a search bar labeled 'Rechercher une démarche' and a 'Se connecter' link. The main content area features a large graphic with the text 'Connectez-vous !' and 'Quotient Familial / Paiement en ligne'. Below this, there are two buttons: 'Liste des démarches' and 'Suivre mes démarches'.

Une fois la mise à jour du dossier ou l'inscription à l'activité réalisée, la réservation des prestations s'effectue (en majorité) directement en ligne depuis votre portail famille. Vous trouverez ci-dessous un tableau comportant les activités proposées ainsi que les modalités de réservation et d'annulation.

Les modalités de réservation

	Réservations	Annulations
<p>ENFANCE</p> <p>Accueil de Loisirs Mercredis et Vacances</p>	<p>Depuis le Portail famille</p> <p>Pendant les périodes de réservation</p> <p>Préalable nécessaire : votre enfant doit être inscrit à l'activité.</p>	<p>Depuis le Portail Famille</p> <p>Pour les mercredis : Jusqu'au vendredi soir minuit qui précède le mercredi</p> <p>Pour les vacances scolaires : 8 jours ouvrés avant la journée ou la période à annuler</p>
<p>JEUNESSE</p> <p>Boutique loisirs</p> <p>Vendredis soir Vacances scolaires Séjours</p>	<p>Depuis le Portail famille</p> <p>Pendant les périodes de réservation, aux dates indiquées sur le programme.</p> <p>Préalable nécessaire : votre enfant doit être inscrit à l'activité et le dossier sanitaire à jour.</p>	<p>Depuis le Portail Famille</p> <p>Pour les vendredis : Jusqu'au mercredi soir minuit qui précède le vendredi</p> <p>Pour les petites vacances scolaires et hors séjours: 5 jours ouvrés avant la journée ou la période à annuler</p> <p>Pour les vacances d'été et séjours : 15 jours ouvrés avant le début de la période</p>
<p>Parents ZEN</p>	<p>A la date d'ouverture de la réservation</p>	<p>Pas d'annulation possible depuis le portail famille</p>

<p>Instants Parents</p>	<p>A la date d'ouverture de la réservation</p>	<p>Pas d'annulation possible depuis le portail famille</p>
<p>Pack loisirs</p>	<p>Pas de réservation en ligne, achats au guichet avec obligation de récupérer les places</p>	<p>Pas de réservation en ligne, achats au guichet avec obligation de récupérer les places</p>

En dehors des délais ci-dessus, vous devez contacter la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse par courriel à l'adresse : accueil-citoyen@ville-sucy.fr

Enfance

Pour une réservation hors délai votre demande sera évaluée en fonction des capacités d'accueil des structures.

Une réponse du service par écrit (ou par téléphone en cas d'extrême urgence) vous sera nécessaire pour présenter votre enfant à la navette ou au centre de loisirs.

Dans le cas contraire, des majorations sont prévues par le règlement intérieur:

- Si aucune démarche n'est réalisée par la famille et/ou que l'enfant est déposé **sans accord de la collectivité** au car ou au centre de loisirs, **une majoration de 50% du tarif quotidien** est appliquée si l'enfant est tout de même accueilli car la capacité d'accueil le permet.
- La famille inscrit l'enfant au centre de loisirs mais ne prévient pas de son absence et ne fournit pas de justificatif **dans les cinq jours calendaires suivant le jour de l'activité manquée, une majoration de 100% du tarif quotidien** est appliquée.

ATTENTION : Les accueils de loisirs ont des capacités d'accueil limitées et sont soumis à des normes d'encadrement strictes régies par la Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDJS). Il est nécessaire que les réservations puissent se faire le plus en avance possible afin de pouvoir anticiper les éventuelles problématiques et vous fournir des services de qualité et sécurisés.

Jeunesse

Une réponse du service par écrit vous sera nécessaire pour présenter votre adolescent ou vous-même.

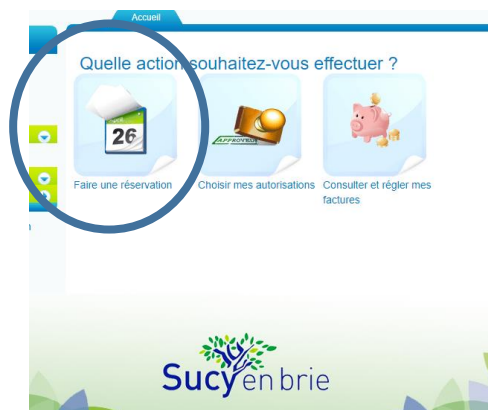
En cas d'annulation ou d'absences injustifiées, aucun remboursement ne sera effectué. Seules les absences justifiées par un document officiel (certificat médical, hospitalisation,...) dans **les 5 jours qui suivent l'absence du jeune**, peuvent faire l'objet de l'annulation sur la facturation à venir.

ATTENTION : Les activités proposées font régulièrement l'objet d'avancement de frais de la part du service jeunesse. Il est donc nécessaire que les réservations puissent se faire le plus en avance possible afin de pouvoir anticiper les éventuelles problématiques et vous fournir des services de qualité et sécurisés.

INFORMATION : En cas d'intempérie et autre, l'activité prévue au programme peut être annulée et/ou remplacée mais aucun remboursement ne sera proposé aux familles.

Fonctionnement de la réservation en ligne sur le portail famille


Les périodes de réservation seront visibles directement sur le portail famille dans l'onglet « Faire une réservation ». Une connexion régulière à votre portail vous permettra de prendre connaissance des nouvelles périodes de réservation à réserver.



Vous trouverez ci-dessous la légende explicative concernant la réservation en ligne au sein du portail famille.



Document à consulter

 Bouton à ne pas utiliser. Risque d'annuler des réservations précédentes

Ce bouton permet de valider votre sélection

A noter : Le formulaire pour le **calcul du quotient familial** se trouve également dans la rubrique « **mes démarches** ». Pour rappel, la campagne du quotient familial est à renouveler **chaque année au printemps**. **L'avis d'imposition de l'année antérieure et une attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois** seront à télécharger sur ce portail.

Le fonctionnement des Navettes (Enfance)

La ville offre un service de navettes acheminant les enfants vers les centres de loisirs pour les familles n'étant pas véhiculées. Il existe trois navettes en fonction de votre domicile :

Le matin

Arrêt	Circuit Gare RER	Circuit Noyers – Procession	Circuit Rond d'Or
Gare RER de Sucy Bonneuil (gare routière)	Sur place de 7h45 à 8h00		
Ecole des Noyers (rue du Morbras)		Sur place de 7h45 à 8h00	
Rond d'Or (rue de la cité verte, Arrêt du 308)			Sur place de 7h45 à 8h00
Ecole de la Procession Arrêt du bus ligne 5 (face à l'école)		8h20	

Le soir

Arrêt	Circuit Gare RER	Circuit Noyers – Procession	Circuit Rond d'Or
Ecole de la Procession Arrêt du bus ligne 5 (face à l'école)		17h30	
Rond d'Or (rue de la cité verte, Arrêt du 308)			17h55
Ecole des Noyers (rue du Morbras)		17h45	
Gare RER de Sucy Bonneuil (gare routière)	18h10		

Les calendriers de réservation

Pour l'enfance

Les périodes de réservation	Date de début de la réservation	Date de fin de la réservation
Période 1 Les mercredis : 04/09 ; 11/09 ; 18/09 ; 25/09 ; 02/10 ; 09/10 ; 16/10	Renouvellement du dossier au 22/07/2019	Fin des réservations le vendredi précédent le mercredi
Vacances d'Automne Du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre	Le lundi 2 septembre	Le dimanche 13 octobre
Période 2 Les mercredis : 06/11 ; 13/11 ; 20/11 ; 27/11 ; 04/12 ; 11/12 ; 18/12	Le lundi 23 septembre	Fin des réservations le vendredi précédent le mercredi
Vacances de fin d'année Du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier 2020	Le lundi 18 novembre	Le dimanche 15 décembre
Période 3 Les mercredis : 08/01 ; 15/01 ; 22/01 ; 29/01 ; 05/02	Le lundi 25 novembre	Fin des réservations le vendredi précédent le mercredi
Vacances d'hiver Du lundi 10 février au vendredi 21 février	Le lundi 6 janvier	Le dimanche 2 février
Période 4 Les mercredis : 26/02 ; 04/03 ; 11/03 ; 18/03 ; 01/04	Le lundi 27 janvier	Fin des réservations le vendredi précédent le mercredi
Vacances de Printemps Du lundi 6 avril au vendredi 17 avril	Le lundi 2 mars	Le dimanche 29 mars
Période 5 Les mercredis : 22/04 ; 29/04 ; 06/05 ; 13/05 ; 20/05 ; 27/05 ; 03/06 ; 10/06 ; 17/06 ; 24/06 ; 01/07	Le lundi 23 mars	Fin des réservations le vendredi précédent le mercredi
Vacances d'été – juillet A partir du lundi 6 juillet	Le lundi 18 mai	Le dimanche 14 juin
Vacances d'été – Août A partir du lundi 3 août		Le dimanche 26 juillet

Les Tarifs année scolaire 2019 /2020

Rappel :

Pour ce qui concerne d'autres questions (problème de facturation, navigation sur le portail, etc...), adresser un courriel : accueil-citoyen@ville-sucy.fr

Accueil de loisirs sans hébergement

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarifs journaliers	12.87	11.95	11.28	10.72	9.26	7.35	5.08	3.19	1.85	1.37
Tarifs journaliers pour enfants avec panier repas	10.17	9.44	8.91	8.47	7.32	5.81	4.01	2.52	1.46	1.08

Restauration scolaire

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarifs	5.51	5.05	4.80	4.59	4.01	3.06	2.16	1.34	0.87	0.45
Tarifs paniers repas	2.75	2.53	2.41	2.30	2.00	1.55	1.08	0.66	0.45	0.25

Accueil périscolaire maternelle

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Matin seul	2.43	2.26	2.16	2.04	1.70	1.35	1.03	0.68	0.37	0.22
Soir seul	5.47	5.12	4.94	4.67	4.00	3.30	2.59	1.87	1.21	0.87
Matin et Soir	6.59	6.21	5.93	5.64	4.76	3.96	3.02	2.18	1.32	0.94

Accueil périscolaire élémentaire

Quotients	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Matin ou soir seul	1.82	1.69	1.63	1.56	1.28	1.04	0.77	0.53	0.28	0.18
Matin et soir	3.16	2.94	2.81	2.66	2.20	1.77	1.30	0.91	0.49	0.28

L'étude surveillée

L'étude surveillée a lieu de 16h30 à 18h00. Le tarif est fixé à 3.10€. Pour les fratries, le montant est fixé à 2.48€ à compter du deuxième enfant.

La boutique loisirs

Les prix indiqués ci-dessous sont en euros.

Quotients	HC	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Activités à tarif unique	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€			2€
Activités à 6€	6.00	5.40	5.10	4.80	4.20	3.60	3.00	2.40			1.80
Activités à 6€ avec les 20%	4.80	4.32	4.08	3.84	3.36	2.88	2.40	1.92			1.44
Activités à 12€	12	10.8	10.2	9.6	8.4	7.2	6	4.8			3.6
Activités à 12€ avec les 20%	9.6	8.64	8.16	7.68	6.72	5.76	4.8	3.84			2.88
Activités à 18€	18	16.2	15.3	14.4	12.6	10.8	9	7.2			5.4
Activités à 18€ avec les 20%	14.4	12.96	12.24	11.52	10.08	8.64	7.2	5.76			4.32
Activités à 22€	22	19.8	18.7	17.6	15.4	13.2	11	8.8			6.6
Activités à 22€ avec les 20%	17.6	15.84	14.96	14.08	12.32	10.56	8.8	7.04			5.28
Activités à 27€	27	24.3	22.95	21.6	18.9	16.2	13.5	10.8			8.1
Activités à 27€ avec les 20%	21.6	19.44	18.36	17.28	15.12	12.96	10.80	8.64			6.48
Activités à 33€	33	29.7	28.05	26.4	23.1	19.8	16.5	13.2			9.9
Activités à 33€ avec les 20%	26.4	23.76	22.44	21.12	18.48	15.84	13.20	10.56			7.92

Une réduction de **20%** est réalisée à l'inscription du deuxième enfant.

Les prestations à tarif unique

- Instant parents : 5€
- Les packs loisirs : 20€
- Parents zen : 20€
- Les stages : 20€
- Les séjours : La réduction de 20% pour le deuxième enfant n'est pas appliquée. Le prix est déterminé selon le coût du séjour et en fonction du quotient familial.

Mise à jour des dossiers Boutique Loisirs pour les familles

A partir du 9 septembre 2019 et jusqu'au 1^{er} octobre 2019

Pour la jeunesse

Les périodes de réservation	Date de début de la réservation	Date de fin de la réservation	Observations
Vacances d'Automne	Samedi 05 octobre	Dimanche 13 octobre	
Vacances de fin d'année	Samedi 07 décembre	Dimanche 15 décembre	
Vacances d'hiver	Samedi 25 janvier	Dimanche 02 février	
Vacances d'Avril	Samedi 21 mars	Dimanche 29 mars	
Vacances d'été	Mardi 02 juin	Dimanche 21 juin	
Juillet	Lundi 22 juin	Mercredi 1 ^{er} juillet	Deuxième vague d'inscription
Août	Lundi 6 juillet	Dimanche 19 juillet	

Office Municipal des Sports/ Service des Sports

	Réservations	Annulations	Pour toute demande
Ecole du sport	<p>Depuis le service des sports</p> <p>Dates de début : 5 semaines avant les vacances d'été.</p> <p>Pas de dates de fin de réservation.</p> <p>Pas de paiement en ligne, Régie OMS</p>	<p>Depuis le service des sports</p> <p>Sur certificat médical, déménagement ou avant la fin du mois d'essai.</p>	<p>Certificat médical à jour</p> <p>Fiche sanitaire signée</p> <p>Justificatif de quotient familial</p> <p>+ 1 photo Pour les inscriptions sport à la carte</p>
Petites vacances	<p>Depuis le service des sports</p> <p>Dates de début 3 semaines avant le début des vacances scolaires.</p> <p>Pas de dates de fin de réservation.</p> <p>Fermeture annuelle : Vacances de Noël.</p> <p>Pas de paiement en ligne, Régie OMS</p>	<p>Depuis le service des sports</p> <p>Aucune condition avant le début des activités</p> <p>Si annulation postérieure au début des activités certificat médical obligatoire</p>	

<p>Vacances d'été</p>	<p>Depuis le service des sports Dates de début : 5 semaines avant les vacances d'été. Pas de dates de fin de réservation. Pas de paiement en ligne, Régie OMS</p>	<p>Depuis le service des sports Aucune condition avant le début des activités Si annulation postérieure au début des activités certificat médical obligatoire</p>	
<p>Fitness/Judo</p>	<p>Depuis le service des sports Dates de début : le lundi qui suit la fête des associations. Pas de dates de fin de réservation. Pas de paiement en ligne</p>	<p>Pas d'annulations</p>	<p>Certificat médical à jour +</p>
<p>Boxe</p>	<p>Depuis le service des sports Dates de début : le lundi qui suit la fête des associations. Pas de dates de fin de réservation. Pas de paiement en ligne</p>	<p>Depuis le service des sports Sur certificat médical, déménagement ou avant le délai d'un mois de pratique</p>	<p>Dossier d'inscription à remplir</p>